

## GUIDE PRATIQUE À L'USAGE DES CLUBS ET DES MAÎTRES D'ARMES

Promouvoir l'escrime à l'école élémentaire et dans les activités périscolaires







L'escrime revêt des valeurs éducatives fortes qui s'inscrivent pleinement dans celles portées par l'Ecole de la République et qui font de notre sport une activité physique appréciée mais encore peu pratiquée dans le milieu scolaire.

A l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, il nous paraît donc important de promouvoir l'escrime en amplifiant nos actions en direction des scolaires, dans une perspective éducative propice au développement et à l'épanouissement de chacun.

C'est un enjeu important pour rendre visible l'escrime. L'intervention en milieu scolaire et périscolaire est

en effet un axe privilégié pour développer notre sport en permettant aux élèves de découvrir, pratiquer, aimer l'escrime et en leur donnant envie de prolonger la pratique en club.

C'est donc un enjeu également important pour les clubs qui pourront accueillir de nouveaux licenciés et dont le travail, les compétences et le savoir-faire seront valorisés aux yeux des territoires et des municipalités pour créer ainsi un effet domino sur la pérennisation de leurs emplois.

C'est pourquoi la FFE souhaite soutenir et accompagner les clubs et leurs enseignants dans le développement de l'escrime scolaire et favoriser les passerelles entre la pratique à l'école et la pratique en club.

La commission affaires scolaires a ainsi produit ce guide à destination de tous les clubs afin de les informer et de les accompagner dans leurs démarches pour entrer en relation avec les bons interlocuteurs, pour constituer un dossier de partenariat, pour concevoir et mettre en œuvre des projets pédagogiques en adéquation avec les attentes de l'Education Nationale.

La Fédération Française d'Escrime s'engage également dans cette action de développement en proposant dès la rentrée de septembre 2021, un nouveau dispositif visant à créer des liens entre l'escrime pratiquée dans le cadre scolaire et la pratique en club. Le Pass'découverte permettra en effet de faire profiter les élèves ayant bénéficié d'un cycle d'escrime à l'école et qui souhaitent prolonger l'activité en club d'une licence à 5€.

En complément de ces outils et de ce dispositif, la Fédération Française d'Escrime reste disponible pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches de développement. Bonne lecture! En garde! Prêts? Allez!

Les membres de la commission Affaires Scolaires : Emmanuelle RODRIGUEZ (viceprésidente de la FFE en charge des affaires scolaires), Marie-Alexia BLOMME, Brigitte BRIEU VERDEAUX, Magali CARRIER, Sylvie COMMEUREUC, Didier LEMENAGE, Christophe LAROCHE, Pascal POIRIER, Virginie ROBERT, Jean-Michel SAGET, Lucas SCHAUSS, Bernard WEBER

Sommaire **\{**\**\** 

## Sommaire

UN CYCLE D'ESCRIME À L'ÉCOLE, POURQUOI?	_ <b>P.5</b>
ENTRER EN RELATION	P.11
Qui rencontrer ?	P.13
Comment ?	P.14
Quand ? Différentes portes d'entrée	P.15
PRÉPARER SON DOSSIER	_ <b>P.2</b> :
PUBLIC SCOLAIRE - SECTEUR PUBLIC	
Élaborer le projet pédagogique « cycle escrime »	P.26
Co-élaborer une convention	P.29
Demander un agrément	P.30
PUBLIC SCOLAIRE – SECTEUR PRIVÉ	
Élaborer le projet pédagogique « cycle escrime »	P.32
Co-élaborer une convention	P.35
Demander un agrément	P.35
PUBLIC PÉRISCOLAIRE	P.36
INTERVENIR	_ <b>P.3</b> :
Concevoir et mettre en œuvre un module d'apprentissage	P.38
Matériel et sécurité	P.39
Financer le projet	P.41
PROLONGER SON ACTION EN CLUB	_ P.4
Le Pass'découverte	P.46
Le dispositif Carte passerelle	P.49







# UN CYCLE D'ESCRIME À L'ÉCOLE POURQUOI?

Expertise technique et didactique de l'enseignant d'escrime Une activité support pour l'enseignement de l'EPS

Contribution
à l'acquisition
des compétences
du socle commun

Une activité inclusive, accessible à tous et pratiquée en toute sécurité

L'escrime à l'école Pédagogie axée sur l'apprentissage et non la performance

Contribution à la mise en œuvre d'un parcours sportif et de santé, olympique et paralympique (Génération 2024)

Développement des compétences psychosociales Un projet interdisciplinaire



L'ESCRIME À L'ÉCOLE

Sommaire **<<<** 

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME



#### UNE ACTIVITÉ SUPPORT POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS

L'activité Escrime répond aux objectifs des programmes en vigueur et peut être une activité support à l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive à l'école.

L'escrime sportive s'inscrit dans le champ d'apprentissages complémentaires « Conduire et maitriser un affrontement collectif ou interindividuel ».

L'escrime artistique s'inscrit dans deux champs d'apprentissages complémentaires « Conduire et maitriser un affrontement collectif ou interindividuel » et « s'exprimer devant les autres par une prestation artistique ».

## CONTRIBUTION À L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES DU SOCLE COMMUN

L'Escrime à l'école répond aux enjeux de formation du socle commun en permettant à tous les élèves, filles et garçons ensemble et à égalité, a fortiori les plus éloignés de la pratique physique et sportive, de construire cinq compétences :

- Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps.
- S'approprier par la pratique physique et sportive, des méthodes et des outils.
- Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités.
- Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière.
- S'approprier une culture physique sportive et artistique.

### PÉDAGOGIE AXÉE SUR L'APPRENTISSAGE ET NON LA PERFORMANCE

Une approche qui met l'élève au centre des apprentissages et de l'activité à différencier d'une approche plus techniciste en milieu fédéral.



#### **UN PROJET INTERD**ISCIPLINAIRE

L'Escrime à l'école offre de nombreuses situations permettant de croiser les enseignements.

- Pratique du langage oral en utilisant un lexique spécifique pour décrire les actions réalisées, exprimer des émotions ressenties...
- Littérature : découverte et lecture des romans de cape et d'épée
- Lecture et production d'écrits : documentaires sur l'escrime, interviews...
- mathématiques : utilisation concrète du tableau à double entrée (feuille de poules)
- Enseignement moral et civique : les valeurs olympiques, le fair-play, l'égalité deschances, le respect de la différence, la mixité...
- Histoire
- Éducation artistique : cinéma, arts visuels, théâtre...







#### **DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES**

L'Escrime à l'école permet de développer des compétences psychosociales, définies par l'OMS comme « la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement. »

Ces compétences sont essentielles. « Elles sont étroitement liées à l'estime de soi et aux compétences relationnelles. L'OMS en identifie 10 principales, qui vont par deux :

- Savoir résoudre les problèmes/Savoir prendre des décisions
- Avoir une pensée critique/Avoir une pensée créatrice
- Savoir communiquer efficacement/Etre habile dans les relations interpersonnelles
- Avoir conscience de soi/Avoir de l'empathie pour les autres
- Savoir gérer son stress/Savoir gérer ses émotions

Plus d'informations : voir site de l'INPES (III)





## CONTRIBUTION À LA MISE EN ŒUVRE D'UN PARCOURS SPORTIF ET DE SANTÉ, OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE (GÉNÉRATION 2024)

L'Escrime à l'école peut contribuer à la mise en œuvre d'un parcours sportif et de santé, olympique et paralympique dans le cadre de la préparation des JO Paris 2024 (Génération 2024) en proposant :

- LA DÉCOUVERTE ET LA PRATIQUE D'UN SPORT POUR DÉVELOPPER DES COMPÉTENCES MOTRICES ET ACQUÉRIR :
  - des savoir-faire
  - des savoir-être
- 2 LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE SPORTIVE
  - participation à une rencontre sportive
  - rencontre de sportifs de haut niveau
  - visite d'infrastructures sportives (salle d'armes)

Plus d'informations : LIEN Génération 2024



- 3 LA MISE EN PLACE D'UN PARCOURS SANTÉ
  - appropriation et mise en œuvre des principes de santé et d'hygiène de vie liés aux pratiques physiques : pratique quotidienne d'activités physiques
  - éducation à l'hygiène alimentaire en relation avec la pratique d'activités sportives









# UNE ACTIVITÉ INCLUSIVE, ACCESSIBLE À TOUS ET PRATIQUÉE EN TOUTE SÉCURITÉ

L'escrime à l'école est accessible à tous, filles et garçons, et inclut les élèves en situation de handicap. Le matériel (homologué EN et FFE) permet une pratique sécurisée et rassurante. L'arme diminue le rapport de force entre les élèves et la tenue identique à tous offre un point de départ neutre. Le masque permet une pratique plus anonyme qui favorise l'émergence de nouveaux comportements.

Voir le matériel







#### **EXPERTISE TECHNIQUE ET DIDACTIQUE DE L'ENSEIGNANT D'ESCRIME**

L'expertise technique et didactique de l'enseignant d'escrime peut contribuer à enrichir les pratiques des professeurs des écoles et des professeurs d'EPS pour permettre la diversification de leurs actions et leur formation personnelle.



# L'ESCRIME À L'ÉCOLE ENTRER EN RELATION







## **ENTRER EN RELATION**

En fonction du public visé (scolaire/périscolaire, public/privé), les interlocuteurs et les moyens à mettre en œuvre pour se faire connaître pourront être différents.

Nous avons essayé ici de répertorier les différents interlocuteurs à contacter, les moyens de se faire connaître et différentes « portes d'entrée » en prenant en compte le calendrier de l'année scolaire.



## **QUI RENCONTRER?**

Quels interlocuteurs?

En fonction du public avec lequel vous souhaitez intervenir, les interlocuteurs seront différents.

## **SCOLAIRE**

## **PUBLIC**

#### Qui contacter?

- les établissements scolaires
- Les communes
- les conseillers pédagogiques de circonscription
- les conseillers pédagogiques départementaux EPS
- Les délégués USEP de votre département

## **PERISCOLAIRE**

#### Qui contacter?

- les établissements scolaires
- Les communes
- les conseillers pédagogiques de circonscription
- les conseillers pédagogiques départementaux EPS
- Les délégués USEP de votre département

## **PRIVÉ**

#### Qui contacter?

- les établissements scolaires
- les délégués UGSEL (ou parfois USEP) de votre département





## **COMMENT?**

#### Différents moyens à mettre en œuvre pour se faire connaître :

Voici une liste non exhaustive d'initiatives pour faire connaître l'escrime, son club, ses prestations. Vous trouverez des exemples de document en cliquant sur les liens :

• Envoyer un courrier



• Distribuer/envoyer un flyer



- Rencontrer les directeurs d'écoles, les chefs d'établissements, les équipes enseignantes afin de leur présenter votre cycle pédagogique « escrime scolaire ».
- Rencontrer le conseiller pédagogique EPS de circonscription (CPC) et/ou le conseiller pédagogique EPS départemental (CPD) afin de leur faire part de vos projets d'interventions et connaître la marche à suivre spécifique au département.
- Organiser une démonstration d'escrime dans l'établissement (la démonstration est soumise seulement à l'autorisation du directeur d'école) ou une initiation (attention l'initiation est considérée comme une intervention et donc soumise à une convention et un agrément de l'intervenant).
- Proposer un temps de découverte aux professeurs des écoles dans la salle d'armes
- Assister aux assemblées générales USEP, UGSEL...



## QUAND? DIFFÉRENTES PORTES D'ENTRÉE







## PORTES D'ENTRÉE SCOLAIRE

Le meilleur moment de l'année pour se présenter et proposer un partenariat est sans doute la fin de l'année scolaire (mai-juin) car les établissements scolaires programment d'une année sur l'autre leurs projets.

Certains moments de l'année semblent aussi opportuns pour se présenter et proposer un partenariat.

SEPTEMBRE / OCTOBRE

FÉVRIER

JUIN











#### **CARTE PASSERELLE**



PRÉSENTATION DU DISPOSITIF



## JOURNÉE NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE



La Journée nationale du sport scolaire a lieu chaque année en septembre. Organisée par l'USEP, l'UNSS, l'UGSEL, cette journée a pour objectif de promouvoir le sport scolaire et de mieux faire connaître les activités des associations et des fédérations sportives scolaires auprès des élèves, des équipes éducatives, des parents d'élèves, du monde sportif local et des collectivités territoriales. Il s'agit également de montrer le dynamisme des fédérations scolaires et de leur amener de nouveaux licenciés.

Dans les écoles, collèges et lycées de France, des manifestations sportives et ludiques (démonstrations, tournois, compétitions) réunissent les élèves, leurs professeurs, les parents et font de cette journée nationale un grand moment sportif de l'année scolaire.



## **SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE**



DE PRÉSENTATION DU DISPOSITIF



TÉLÉCHARGEZ UN EXEMPLE DE PROJET DE RENCONTRE AVEC UN ATHLÈTE DANS UNE ÉCOLE



TÉLÉCHARGEZ UN EXEMPLE DE PROJET DE RENCONTRE INTER-ÉTABLISSEMENTS ET ATHLÈTES



## FÊTE DE L'ÉCOLE



Les fêtes d'écoles en fin d'année sont également l'occasion de présenter son sport et son club. organiser démonstration, des jeux, une initiation (dans le secteur public, il faudra que cela s'inscrive dans le cadre d'une convention et qu'un agrément ait été obtenu).









**JOURNÉE OLYMPIQUE** 



LIEN VERS LE SITE PARIS 2024



Semaine

Olympique & Paralympique





# LA LABELLISATION GÉNÉRATION **2024**POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le label « Génération 2024 » pour les écoles et établissements scolaires vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

#### LE LABEL COMPREND 4 OBJECTIFS

- 1 DÉVELOPPER DES PROJETS STRUCTURANTS AVEC LES CLUBS SPORTIFS DU TERRITOIRE
- 2 PARTICIPER AUX ÉVÉNEMENTS PROMOTIONNELS OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES
- 3 ACCOMPAGNEMENT OU ACCUEIL DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU
- 4 OUVRIR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DES ÉTABLISSEMENTS

Dans ce cadre, les clubs peuvent s'inscrire dans la mise en œuvre des projets des établissements labellisés et être accompagnés par la Fédération et les fédérations sportives scolaires (USEP, UGSEL, UNSS).

## UN NOUVEAU DISPOSITIF POUR LA RENTRÉE 2021 (PARUTION LE 15 JUIN 2021)

« Paris 2024, en collaboration avec l'USEP, proposera une initiation gratuite à une discipline olympique ou paralympique aux écoles labellisées Génération 2024 qui ont signé une convention avec un club sportif de proximité dans le cadre du label. Cette initiation, qui sera réalisée durant un cycle de 6 semaines en partenariat avec des éducateurs du mouvement sportif local, agréés par les services de l'éducation nationale, se déroulera dans le cadre du projet sportif de l'école. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre des conventions signées par de nombreuses fédérations avec le MENJS, l'USEP, le CNOSF et le CPSF. Dans la perspective de l'organisation des Jeux, c'est aussi une occasion de faire découvrir des disciplines olympiques et paralympiques parfois méconnues. ».

SITE éducation.gouv



## DE NOMBREUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ONT OBTENU UNE LABELLISATION POUR LES 3 ANNÉES À VENIR

LISTE ÉTABLISSEMENTS



PLUS D'INFORMATIONS SUR GÉNÉRATION 2024





## PORTES D'ENTRÉE PÉRISCOLAIRE

Les associations sportives peuvent être sollicitées par les mairies, les conseils départementaux pour des temps d'animation, hors temps scolaire, dans le cadre de différents dispositifs :

- CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX ET ASSOCIATIFS
- VACANCES APPRENANTES —

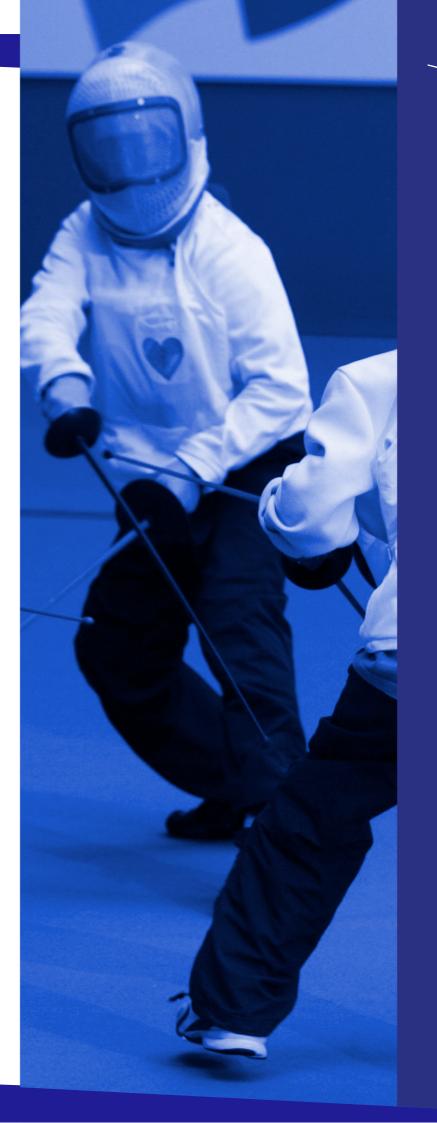


• 2S2C -



- ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF
- CITÉS ÉDUCATIVES -





# L'ESCRIME À L'ÉCOLE PRÉPARER SON DOSSIER







## PRÉPARER SON DOSSIER

En fonction du public visé (scolaire/périscolaire, public/privé), les procédures et les exigences sont différentes.

Nous vous détaillerons pour chaque type de public la marche à suivre avec des exemples de document à fournir.

## PUBLIC SCOLAIRE SECTEUR PUBLIC

## LE CADRE RÈGLEMENTAIRE

Bulletin officiel n°34 du 12 octobre 2017

ENCADREMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

NOR: MENE1717944C

circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017

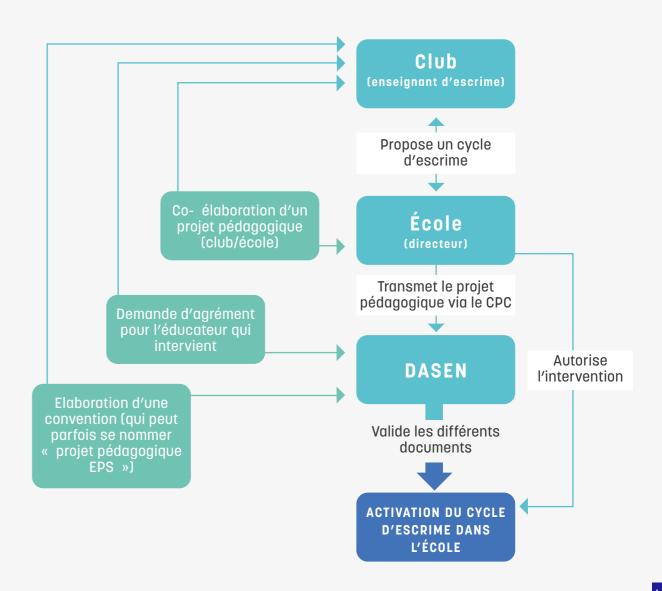
MEN - DGESCO B3-3 - MS

Document à télécharger



« Les activités physiques et sportives mises en œuvre sur le temps scolaire s'inscrivent dans le cadre des programmes d'enseignement. Elles répondent à des objectifs pédagogiques préalablement définis qui doivent être connus de tous les adultes prenant part à l'activité. La polyvalence propre au métier de professeur des écoles lui permet d'assurer cet enseignement avec l'appui des conseillers pédagogiques de circonscription et des conseillers pédagogiques départementaux. Si l'enseignant le souhaite, il peut solliciter l'appui d'une personne agréée par les services de l'éducation nationale (article L. 312-3 du code de l'éducation) tout en conservant la responsabilité pédagogique du déroulement de l'activité (art. D. 321-13 du code de l'éducation). »

Selon les académies et les départements, les documents obligatoires demandés peuvent avoir des appellations différentes (conventions/projets pédagogiques EPS...), et/ou être réunis dans un même document.





## ELABORER LE PROJET PÉDAGOGIQUE « CYCLE ESCRIME »

Dans le cadre des programmes d'enseignement et d'une programmation annuelle, l'enseignant définit les objectifs d'apprentissage puis peut faire appel à un intervenant au vu de ses compétences spécifiques.

L'enseignant et l'intervenant se rencontrent alors pour concevoir le projet pédagogique. L'aide du conseiller pédagogique peut être sollicitée. En général, il existe des documents types à remplir, conçus par les DSDEN, dont la forme peut varier suivant les départements mais dont le contenu reste identique.

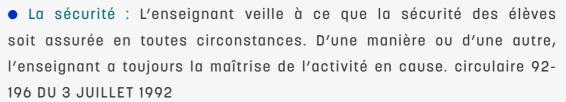
Le projet pédagogique définit :

## LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Le nom de l'intervenant extérieur
- Le calendrier prévisionnel des interventions : période, jour, horaires, nombre de séances (entre 6 et 12 séances)
- Le lieu d'intervention : la pratique de l'escrime à l'école ne nécessite pas un déplacement dans un lieu spécifique. Elle peut se pratiquer dans un gymnase mais également dans la cour, sous le préau, dans une salle suffisamment spacieuse dans l'école.
- La classe concernée : nom de l'enseignant, niveau de classe, effectif
- Le dispositif mis en place : classe entière, fonctionnement en groupe...
- Le rôle de chacun : de l'intervenant mais aussi de l'enseignant de la classe (prise en charge d'ateliers, co-intervention, co-évaluation...)

#### **POINTS DE VIGILANCE**

L'intérêt du recours à l'intervenant doit apparaître clairement. L'intervenant extérieur apporte son expertise dans l'activité. L'intervenant ne se substitue pas au professeur qui garde la responsabilité de la classe dans une organisation pédagogique de co-intervention. L'enseignant doit tirer profit de la collaboration afin d'être en mesure de mener seul des modules apprentissages futurs. Dans le même sens, et dès la conception du projet pédagogique, le principe d'une intervention alternée (enseignant avec intervenant/enseignant seul) peut se mettre en place.





• Le matériel : l'utilisation des kits d'initiation « Premières touches » est le matériel homologué par l'Education Nationale



- Le protocole sanitaire
- Le mode de concertation pour la régulation avec l'enseignant (en amont, à chaque séance, en milieu de cycle...)

## LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les objectifs pédagogiques doivent être en adéquation avec les textes en vigueur (B.0 n°11 du 26 novembre 2015 pour les cycles 2,3 et 4). De ce fait, la contribution au socle commun de connaissances, de compétences et de culture et le programme EPS défini pour le cycle considéré doivent être les fils conducteurs du projet.

Objectifs pédagogiques cycle 2



Objectifs pédagogiques cycle 3









## LE DESCRIPTIF DES SÉANCES

Présenter les situations pédagogiques prévues et leurs objectifs

## **L'ÉVALUATION**

L'ÉVALUATION PRÉVUE : CRITÈRES ET FORME

#### PHASE D'ÉVALUATION DIAGNOSTIQUE

- Pour observer et faire observer les conduites,
- Pour évaluer les niveaux de pratique,
- Pour fixer les objectifs à atteindre,
- Pour déterminer ce que l'élève doit apprendre.

#### PHASE D'ÉVALUATION FORMATIVE

• pour observer et faire observer les transformations des conduites

#### PHASE D'ÉVALUATION EN RÉFÉRENCE AUX COMPÉTENCES ATTENDUES

- Pour constater les transformations réalisées,
- Pour faire prendre conscience des facteurs de réussite,
- Pour consigner et présenter des résultats

#### TÉLÉCHARGER

Evaluation\_Cycle 2\_ Escrime.pdf



Evaluation\_Cycle 3\_ Escrime.pdf



Doc\_situations\_évaluation\_USEP24



#### DES EXEMPLES DE PROJETS PÉDAGOGIQUES

Orléans-tours



Corrèze





## CO-ÉLABORER UNE CONVENTION

#### Elaborer la convention en collaboration avec les enseignants

« La mise à disposition récurrente de professionnels agréés fait l'objet d'une convention liant les services de l'éducation nationale à l'intervenant ou la structure, publique ou privée, employant les intervenants concernés. Cette convention constitue le support juridique du partenariat. ../..
Elle comporte les éléments suivants :

- les objectifs du partenariat ;
- les obligations de chaque partie (l'obligation pour l'enseignant de présenter à l'intervenant le projet pédagogique de l'activité pour laquelle il est sollicité et le règlement intérieur de l'école et l'obligation pour l'intervenant de respecter les modalités d'intervention fixées et d'adopter une attitude compatible avec le bon fonctionnement du service public de l'éducation);
- la responsabilité pédagogique de l'enseignant qui est fondé à interrompre toute intervention dérogeant aux modalités fixées ;
- les modalités d'intervention (fréquence, conditions)...
- Les tarifs

Sont annexés à la convention les éléments suivants :

• la liste des personnes agréées qui seront amenées à intervenir dans le cadre des activités concernées, mise à jour au moins annuellement (liste des titulaires de carte professionnelle avec nom, prénom, date de naissance, activités concernées et numéro de carte professionnelle) »



La forme du document de convention est propre à chaque département. Parfois, le projet pédagogique EPS et la convention sont réunies dans un même document. L'équipe enseignante fournira le document à remplir ou vous pourrez vous le procurer auprès du CPC ou du CPD



Cette convention est à établir conjointement. L'aide du conseiller pédagogique peut être sollicitée.

La convention doit être signée par le DASEN et la structure qui emploie l'intervenant.

Un exemple de convention : Convention escrime Lunel



Une convention cadre tripartite a été signée entre la Fédération Française d'Escrime, l'Education Nationale et l'USEP et peut être déclinée à l'échelon local.









## DEMANDER UN AGRÉMENT

#### L'agrément de l'intervenant extérieur

« Dans le cadre de l'enseignement de l'EPS, les intervenants extérieurs doivent être agréés par l'IA-Dasen, qu'ils interviennent en tant que professionnels ou en tant que bénévoles.

L'agrément est délivré après vérification des compétences dites techniques et de l'honorabilité de l'intervenant.

Les intervenants titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité et les fonctionnaires agissant dans l'exercice des missions prévues par leur statut particulier sont réputés agréés pour l'activité concernée. En effet, l'agrément vaut reconnaissance des compétences dites techniques et vérification de leur honorabilité.



#### Faire une demande d'agrément

- par le biais de l'école qui se mettra en relation avec le conseiller pédagogique EPS de circonscription (CPC) et qui fournira les documents nécessaires
- ou en contactant directement le conseiller pédagogique de circonscription (CPC) ou le conseiller pédagogique départemental EPS (CPD)

Un exemple de formulaire de demande d'agrément



## Diplômes requis pour justifier de son expertise

BE1-BE2, BPJEPS, DEJEPS, DES.

Le CQP n'est pas un diplôme autorisant l'intervention pendant le temps scolaire.

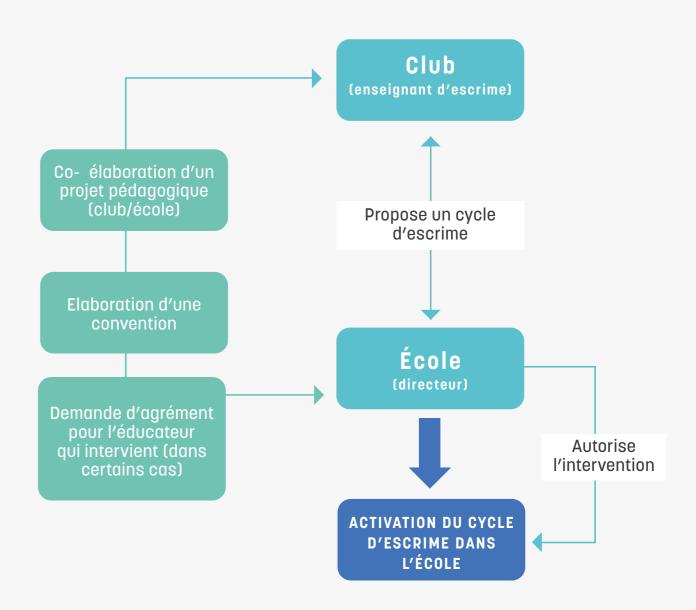
#### Pièce justificative à fournir

la carte professionnelle en cours de validité (penser à la faire renouveler suffisamment tôt, même en cours d'année scolaire).

## PUBLIC SCOLAIRE SECTEUR PRIVÉ

Dans les établissements privés, c'est le directeur qui autorise les interventions extérieures. Les démarches administratives sont ainsi simplifiées. L'élaboration d'un projet pédagogique (en collaboration avec l'équipe enseignante) est cependant indispensable ainsi que la rédaction d'une convention entre l'école et la structure qui emploie l'intervenant afin de fixer certains points (objectifs du partenariat, assurance, modalités d'intervention, coût...).

Dans certains cas, une demande d'agrément devra être faite. Nous vous invitons à vous rapprocher du directeur d'école pour connaître les conditions de la mise en place d'un partenariat.









## ÉLABORER LE PROJET PÉDAGOGIQUE « CYCLE ESCRIME»

Le projet pédagogique est à construire en collaboration avec l'équipe enseignante.

## LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Le nom de l'intervenant extérieur
- Le calendrier prévisionnel des interventions : période, jour, horaires, nombre de séances (entre 6 et 12 séances)
- Le lieu d'intervention : la pratique de l'escrime à l'école ne nécessite pas un déplacement dans un lieu spécifique. Elle peut se pratiquer dans un gymnase mais également dans la cour, sous le préau, dans une salle suffisamment spacieuse dans l'école.
- La classe concernée : nom de l'enseignant, niveau de classe, effectif
- Le dispositif mis en place : classe entière, fonctionnement en groupe...
- Le rôle de chacun : de l'intervenant mais aussi de l'enseignant de la classe (prise en charge d'ateliers, co-intervention, co-évaluation...)



#### **POINTS DE VIGILANCE**

L'intérêt du recours à l'intervenant doit apparaître clairement. L'intervenant extérieur apporte son expertise dans l'activité. L'intervenant ne se substitue pas au professeur qui garde la responsabilité de la classe dans une organisation pédagogique de co-intervention. L'enseignant doit tirer profit de la collaboration afin d'être en mesure de mener seul des modules apprentissages futurs. Dans le même sens, et dès la conception du projet pédagogique, le principe d'une intervention alternée (enseignant avec intervenant/enseignant seul) peut se mettre en place.

- La sécurité : L'enseignant veille à ce que la sécurité des élèves soit assurée en toutes circonstances. D'une manière ou d'une autre, l'enseignant a toujours la maîtrise de l'activité en cause. circulaire 92-196 DU 3 JUILLET 1992
- Le matériel : l'utilisation des kits d'initiation « Premières touches » est le matériel homologué par l'Education Nationale
- Le protocole sanitaire
- Le mode de concertation pour la régulation avec l'enseignant (en amont, à chaque séance, en milieu de cycle...)

## LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les objectifs pédagogiques doivent être en adéquation avec les textes en vigueur (B.O n°11 du 26 novembre 2015 pour les cycles 2,3 et 4). De ce fait, la contribution au socle commun de connaissances, de compétences et de culture et le programme EPS défini pour le cycle considéré doivent être les fils conducteurs du projet.

Objectifs pédagogiques cycle 2



Objectifs pédagogiques cycle 3









## LE DESCRIPTIF DES SÉANCES

Présenter les situations pédagogiques prévues et leurs objectifs



## L'ÉVALUATION

L'ÉVALUATION PRÉVUE : CRITÈRES ET FORME

#### PHASE D'ÉVALUATION DIAGNOSTIQUE

- Pour observer et faire observer les conduites,
- Pour évaluer les niveaux de pratique,
- Pour fixer les objectifs à atteindre,
- Pour déterminer ce que l'élève doit apprendre.

#### PHASE D'ÉVALUATION FORMATIVE

• pour observer et faire observer les transformations des conduites

#### PHASE D'ÉVALUATION EN RÉFÉRENCE AUX COMPÉTENCES **ATTENDUES**

- Pour constater les transformations réalisées,
- Pour faire prendre conscience des facteurs de réussite,
- Pour consigner et présenter des résultats

#### TÉLÉCHARGER

Evaluation\_Cycle 2\_ Escrime.pdf



Evaluation\_Cycle 3\_ Escrime.pdf



Doc\_situations\_évaluation\_USEP24



DES EXEMPLES DE PROJETS PÉDAGOGIOUES





## **ÉLABORER UNE CONVENTION**

La convention comporte les éléments suivants

- les objectifs du partenariat ;
- les obligations de chaque partie (l'obligation pour l'enseignant de présenter à l'intervenant le projet pédagogique de l'activité pour laquelle il est sollicité et le règlement intérieur de l'école et l'obligation pour l'intervenant de respecter les modalités d'intervention fixées et d'adopter une attitude compatible avec le bon fonctionnement du service public de l'éducation);
- la responsabilité pédagogique de l'enseignant qui est fondé à interrompre toute intervention dérogeant aux modalités fixées;
- les modalités d'intervention (fréquence, conditions)...
- Les tarifs

Sont annexés à la convention les éléments suivants :

• la liste des personnes agréées qui seront amenées à intervenir dans le cadre des activités concernées (liste des titulaires de carte professionnelle avec nom, prénom, date de naissance, activités concernées et numéro de carte professionnelle)

## DEMANDER UN AGRÉMENT

#### (dans certains cas)

Dans certains cas, une demande d'agrément devra être faite. Nous vous invitons à vous rapprocher du directeur d'école pour connaître les conditions de la mise en place d'un partenariat.





## **PUBLIC PÉRISCOLAIRE**

En fonction des structures, les démarches seront sans doute différentes. Cependant, un projet pédagogique prenant en compte les attentes des structures d'accueil, une convention signée entre la structure d'accueil et la structure employant l'intervenant seront très certainement demandés.

Suivant les secteurs, différents dispositifs ont été mis en place répondant à une forte demande sociale de prise en charge des élèves après la classe.

Ces dispositifs constituent une offre éducative complémentaire aux enseignements et représentent un temps passerelle entre l'école et la famille pour lequel les clubs peuvent proposer leurs interventions.







## **INTERVENIR**







## INTERVENIR

# CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE UN MODULE D'APPRENTISSAGE

La rubrique est en cours de construction. Cependant, nous vous proposons quelques exemples de projets pédagogiques « cycle escrime ».

#### **DES EXEMPLES D'ESCRIME SPORTIVE**

proposition 1 cycle péda escrime scolaire.pdf



proposition 2 cycle péda escrime scolaire.pdf



proposition 3 cycle péda escrime scolaire.pdf



proposition 4 cycle péda escrime scolaire.pdf



#### Escrime à l'école primaire



## MATÉRIEL ET SÉCURITÉ

## LA SÉCURITÉ, C'EST NOTRE SAVOIR-FAIRE

#### PRÉSENTATION DES KITS D'INITIATION

Le matériel (homologué EN et FFE) permet une pratique sécurisée et rassurante. L'arme diminue le rapport de force entre les élèves et la tenue identique à tous offre un point de départ neutre. Le masque permet une pratique plus anonyme qui favorise l'émergence de nouveaux comportements.

Présentation du kit initiation « premières touches »

La Fédération Française d'Escrime propose un matériel adapté à l'apprentissage des élèves en milieu scolaire ou périscolaire : le kit d'initiation « Premières Touches ».

Le kit d'initiation « Premières Touches » a été homologué aux normes CE et offre toutes les garanties de sécurité pour des enfants de 5 à 13 ans. Le BO du 10 septembre 2009 précise à ce sujet que « Ce matériel permet de supprimer les contraintes d'espace spécifique électrifié et de minimiser les risques physiques liés à la lame des fleurets, épées ou sabres de l'escrime traditionnelle. L'utilisation de ce matériel adapté garantit un niveau de sécurité tel que l'encadrement renforcé n'est plus une obligation au regard de la sécurité. ».

Lien B0 du 10 septembre 2009



Lien vidéo « les secrets de fabrication de l'arme du kit 1ères touches »









## LE KIT « PREMIÈRES TOUCHES »

- 1 veste de protection homologuée 444Nw (tailles S-M-L))
- 1 masque de protection
- 1 arme polyvalente aux 3 armes (tailles différentes) en polyamide
- 1 coquille de fleuret
- 1 coquille d'épée
- 1 capuce de sabre
- 1 mouche

Différents fournisseurs proposent des kits d'initiation.





## FINANCER LE PROJET

On distinguera l'investissement matériel et le financement de l'intervention de l'enseignant d'escrime.

## FINANCER LE MATÉRIEL

Certains comités fédéraux et comités territoriaux (USEP, UNSS, UGSEL) mettent à disposition des kits d'initiation. Se renseigner auprès d'eux. Il est cependant conseillé d'investir dans du matériel propre au club (voir rubrique matériel).

Différentes possibilités de financement pour les clubs :

- les partenaires territoriaux : mairie/communauté de communes, conseil départemental/conseil régional
- l'état via l'ANS
- Fond territorial de solidarité (DRAJES)



PSF (Projets Sportifs Fédéraux - FFE)

https://www.agencedusport.fr/Notes-de-cadrage-PST-PSF
Dans certains cas, les partenaires fédéraux peuvent participer à l'achat
de matériel (associations départementales, CID, comités régionaux)
Il peut également être demandé aux établissements scolaires un
investissement propre (ex budget EPS dans le 2nd degré). Les Fédérations
Sportives Scolaires (USEP, UGSEL, UNSS) peuvent aussi être sollicitées.

#### FINANCER LES INTERVENTIONS

Vous trouverez ci-dessous des pistes pour financer les interventions. Localement, les sources de financement peuvent être différentes. Nous vous invitons à vous rapprocher de vos structures locales (comités régionaux, départementaux, fédéraux et comités scolaires) ou des partenaires institutionnels (service des sports des communes, départements, régions, organisme de gestion de l'enseignement catholique).







## DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

La problématique de paiement des intervenants extérieurs est une difficulté à laquelle les directeurs d'écoles n'ont pas toujours l'habitude d'être confrontés.

Rappelons en premier lieu que l'école doit demeurer gratuite et qu'il lui est par conséquent impossible de demander directement le financement de l'intervention aux familles.

## **OÙ TROUVER LE FINANCEMENT NÉCESSAIRE?**

#### L'ÉCOLE EST EN MESURE DE FINANCER LE PROJET. ELLE SE TOURNE VERS :

- la commune
- l'association des parents d'élèves via sa coopérative scolaire
- les partenaires territoriaux (conseil départemental...)
- Pour les projets d'escrime artistique, des financements académiques peuvent être sollicités via l'application ADAGE qui répertorie et peut financer les projets dans le cadre du plan EAC (à l'école des arts et de la culture).

#### L'ÉCOLE N'EST PAS EN MESURE DE FINANCER LE PROJET.

- L'intervenant ou son club se tourne vers :
- la commune de l'école
- les partenaires territoriaux (conseil départemental...)
- I'ANS via le PST (DRAJES) ou le PSF (FFE)

## DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

Les établissements (école, collège, lycée) ont la possibilité de payer directement les interventions sur leurs fonds propres ou via les APEL (Associations de Parents de l'Enseignement Libre) et/ou les organismes de gestion (OGEC).

A noter qu'il sera nécessaire d'établir une convention entre les deux parties avant le début des interventions, incluant les modalités de prise en charge financière, (coût des interventions, mise à disposition du matériel, salle, etc.).





## **PARIS 2024**

## UN NOUVEAU DISPOSITIF POUR LA RENTRÉE 2021 (PARUTION LE 15 JUIN 2021)

« Paris 2024, en collaboration avec l'USEP, proposera une initiation gratuite à une discipline olympique ou paralympique aux écoles labellisées Génération 2024 qui ont signé une convention avec un club sportif de proximité dans le cadre du label. Cette initiation, qui sera réalisée durant un cycle de 6 semaines en partenariat avec des éducateurs du mouvement sportif local, agréés par les services de l'éducation nationale, se déroulera dans le cadre du projet sportif de l'école. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre des conventions signées par de nombreuses fédérations avec le MENJS, l'USEP, le CNOSF et le CPSF. ». ».



#### DE NOMBREUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ONT OBTENU UNE LABELLISATION POUR LES 3 ANNÉES À VENIR

LISTE ÉTABLISSEMENTS



PLUS D'INFORMATIONS SUR GÉNÉRATION 2024







# PROLONGER SON ACTION EN CLUB







## LE PASS' DÉCOUVERTE

## **COMMENT ÇA MARCHE?**

# INSCRIPTION DE L'ACTION SUR LA PLATEFORME

#### **QUELLES ACTIONS INSCRIRE?**

Les cycles d'escrime d'au moins 6 séances mis en place dans le cadre d'un partenariat avec les établissements scolaires

- Dans le 1er et le 2nd degré
- dans le cadre des enseignements obligatoires
- Dans le cadre des AS du 2<sup>nd</sup> degré
- Dans le secteur public ou privé

#### **QUAND?**

En début d'année scolaire (pour toutes les actions programmées) ou au moins un mois avant le début de l'action

#### **OÙ?COMMENT?**

Sur la plateforme dédiée sur l'extranet de la Fédération

## **QUELLES SONT LES INFORMATIONS DEMANDÉES?**

Les cycles d'escrime d'au moins 6 séances mis en place dans le cadre d'un partenariat avec les établissements scolaires

- Nom de l'intervenant / de l'association
- Département
- Nom et adresse de l'école où va se dérouler le cycle
- Niveau de la classe initiée
- Nombre d'élèves
- Dates du cycle (début et fin)

# RÉCEPTION PAR L'ÉCOLE DU PACK DE COMMUNICATION

L'école reçoit directement :

- Un diplôme pour chaque élève (sur lequel le tampon de l'école sera apposé).
- Un objet promotionnel pour chaque élève
- Un poster pour la classe

## MISE EN PLACE DE L'ACTION

REMISE DES DIPLÔMES

A la fin du cycle, les objets promotionnels et les diplômes, sur lesquels ont été apposés le tampon de l'école, sont remis à tous les élèves de la classe participante. L'intervenant en profite pour indiquer aux élèves que s'ils le souhaitent ils pourront venir au club, essayer une arme métallique et prolonger leur apprentissage de l'escrime.



### A QUOI SERT LE DIPLÔME?

- Il valorise les apprentissages de l'élève
- Il fait le lien avec la Fédération Française d'Escrime et le club
- Il justifie la participation à un cycle d'escrime d'au moins 6 séances
- Il permet la prise de licence à tarif réduit







ESSAI EN CLUB

Les élèves initiés se rendent au club munis de leur diplôme. Ils testent la pratique de l'escrime au club (nombre de séances gratuites au choix du club).

6 PRISE DE LICENCE PASS'DÉCOUVERTE

Les enfants souhaitant prolonger la pratique de l'escrime s'inscrivent au club.

Ils bénéficient alors d'une licence à tarif réduit, le Pass'découverte, valable pour l'année en cours ou l'année suivante.

## COMMENT FAIRE BÉNÉFICIER L'ÉLÈVE DU TARIF PASS'DÉCOUVERTE ?

Lors de l'inscription de l'élève sur Extranet, choisir le type de licence Pass'découverte et télécharger le diplôme remis à l'école (portant le tampon de l'école).



# LE DISPOSITIF CARTE PASSERELLE



PRÉSENTATION DU DISPOSITIF



Élèves de CM1 / CM2 et 6<sup>ème</sup>

> Licenciés USEP UGSEL UNSS

3 scéances d'essai dans un club

> Club inscrit sur la plateforme « Mon club près de chez moi »

Assurance prise en charge par le SNOSF

> Dans le cadre des activitées testées



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME

7 Porte de Neuilly 93160 Noisy le Grand

Mail:contact@ffescrime.fr

GUIDE PRATIQUE À L'USAGE DES CLUBS ET DES MAÎTRES D'ARMES

JUILLET 2021